

## RÉDACTION

**Directeur éditorial :** Jean-Louis Sanchez,  
**Directrice déléguée :** Karine Senghor  
**Rédacteur en Chef :** Christophe Robert  
**Directeur artistique :** Ylli Demneri  
**Ont collaboré à ce numéro :** Garance Chesné,  
José-Marie Latour, Olivier Van Caemerbèke,  
Hélène Padieu, Lyse d'Alamonte.

### Comité de rédaction et de conseil :

**Thierry d'Aboville**, directeur général de l'Union ADMR ; **Louis Amoroso**, membre du bureau de la FADEPAPE ; **Alain Cantarutti**, directeur général de la Fédération des centres sociaux ; **Hervé Carré**, médiateur de la ville d'Angers, consultant ; **Marie De Weber**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Vincent Figureau**, responsable des relations extérieures de la Mutualité française ; **Bernard Foucaud**, consultant ; **Luc Gateau**, président de l'UNAPEI ; **Didier Lesueur**, directeur général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, directrice général de Saint-Jean-de-Maurienne ; **Jean-Claude Placard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, directeur de la DASES de Paris ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, directrice de la solidarité de la ville de Toulouse ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOOSS.

## ÉDITION

**Éditeur, Directeur de la publication :** Jean-Louis Sanchez  
**Directrice déléguée :** Karine Senghor

### ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

### ABONNEMENTS :

**Maria Lillo** (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : [maria.lillo@lejas.com](mailto:maria.lillo@lejas.com)

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 9 euros

### PUBLICITÉ :

**PLC** - Tél. : 01 45 26 08 30

Fax : 01 42 82 97 04

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale, SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346  
Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris  
Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246  
Mensuel - Dépôt légal : janvier 2021 - ISSN : 2275-4709  
PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France  
chez GDS

Illustration couverture IStock



## ÉDITORIAL

### JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

# Sommes-nous en guerre ?

**D**epuis le mois de mars 2020, le gouvernement n'a pas seulement joué le rôle fort utile de pompier de l'économie, il s'est aussi étroitement immiscé dans la vie quotidienne des Français. Ce n'est plus l'État éloigné des réalités de chacun, mais au contraire omniprésent, au point de décider de tout. C'est une réalité qui s'explique bien entendu par les procédures d'urgences dues à la pandémie, mais elle peut aussi inquiéter. Car comme l'évoque Michel Foucault dans son livre *Surveiller et Punir*, elle peut aussi s'apparenter à un "laboratoire des procédures disciplinaires". C'est pourquoi, si l'on veut éviter cette interprétation, nos gouvernants doivent veiller constamment au maintien de la crédibilité de leurs décisions.

Or la France traverse aujourd'hui une grave crise de défiance à propos de certains choix stratégiques concernant la lutte contre la pandémie. En effet, après l'épisode des masques, longtemps décriés pour ensuite devenir obligatoires, après celui du dépistage de masse, qui n'a donné lieu qu'à des résultats marginaux, c'est aujourd'hui celui de la vaccination qui irrite profondément. Trois orientations s'avèrent particulièrement discutables : l'établissement d'une procédure trop lourde pour accéder à la vaccination (voir p. 24), le choix limité des lieux de vaccination, et surtout l'incapacité à fournir le nombre de vaccins nécessaires.

C'est désolant, car cet état de fait pourrait cesser si l'on mettait fin au décalage entre les déclarations gouvernementales sur "l'état de guerre" et leur traduction opérationnelle. Nous devrions sans attendre nous inspirer de ce qu'ont su faire les Américains au lendemain de *Pearl Harbour* (planification, encadrement, réquisitions...), pour obtenir en quelques mois l'adaptation d'une grande partie de l'industrie civile aux exigences de la guerre. C'est en effet avec ce type de procédés que l'on pourrait résoudre la préoccupante question du manque de vaccins. Certes, le gouvernement a engagé des pourparlers avec *Sanofi* pour qu'il fabrique des vaccins pour le compte de *Moderna* ou de *Pfizer-BioNTech*. Mais face aux atermoiements de ce laboratoire, ne faudrait-il pas utiliser des procédures plus autoritaires<sup>1</sup>? Ce qui aurait le mérite par ailleurs d'inciter ce laboratoire à ne pas licencier mille salariés comme il vient de l'annoncer. À la guerre comme à la guerre.

<sup>1</sup> Ce qui est possible, comme le montre l'intervention récente de l'État, qui a obligé Carrefour à renoncer à une offre d'achat par un groupe canadien.